

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 21 octobre 2025**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.  
**En exercice :** 11  
**Présents :** 6  
**Excusés :** 0  
**Absents :** 5      **Présents :** Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.  
**Votants :** 6

**Date de la convocation :** Excusés : /

13/10/2025

Absents : Marie-José LIGOUZAT, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD.

A été élu secrétaire de séance : Denis BOURGEOIS-ROMAIN

**Délibération 2025-D40 – Participation financière aux frais de cantine et d'accueil périscolaire à verser à la commune de Crest-Voland**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, la commune de Cohennoz ne disposant pas d'école, elle participe, conformément à la convention en vigueur, aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire ainsi qu'aux services d'accueil périscolaire pour les enfants domiciliés à Cohennoz et scolarisés à l'école communale de Crest-Voland.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention en date du 25 juillet 2023 conclue entre les communes de Cohennoz et Crest-Voland relative à la scolarisation des enfants de Cohennoz à l'école communale de Crest-Voland,

Vu la délibération n° 2025-10D08 du 1er octobre 2025 de la commune de Crest-Voland sollicitant un réajustement des participations financières demandées à la commune de Cohennoz, suite à :

- L'augmentation du coût des repas à la cantine scolaire,
- La mise en place d'un nouvel accueil périscolaire le matin, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Considérant la nécessité pour la commune de Cohennoz d'assurer une participation équitable aux frais engagés par la commune de Crest-Voland pour la prise en charge des élèves domiciliés à Cohennoz et les coûts supportés pour le service de restauration scolaire et l'accueil périscolaire (matin et soir),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (6 voix pour) :**

- **Approuve** la participation financière aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire pour les enfants domiciliés à Cohennoz et scolarisés à l'école communale de Crest-Voland.
- **Fixe** les montants de participation applicables à compter de la rentrée scolaire 2025/2026, comme suit :
  - 10,00 €/repas par enfant domicilié à Cohennoz
  - 3,00 € /accueil périscolaire le matin par enfant domicilié à Cohennoz
  - 6,00 € /accueil périscolaire le soir par enfant domicilié à Cohennoz
- **Précise** que ces tarifs seront révisés annuellement, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la vie, ou selon les conditions fixées conjointement avec la commune de Crest-Voland.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme et exécutoire.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20251021-2025-D40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2025

Le Maire,  
Christian EXCOFFON

